

**Vœu proposé par le Président du Conseil régional du Centre-Val de Loire  
avec le soutien des groupes  
« Socialistes, Radicaux et Démocrates » et « Ecologistes »**

**Non au démantèlement des TET**

La structuration nationale du réseau ferroviaire français se base sur trois offres complémentaires : TGV, TER et Intercités ou « Trains d'Equilibre du Territoire ». Cette dernière offre a pour mission de contribuer à l'aménagement du territoire national.

De par sa situation géographique, **notre territoire est ainsi concerné par plusieurs lignes « TET »** : Tours-Caen-Le Mans, Paris-Orléans-Tours, Paris-Orléans-Limoges-Toulouse, Paris-Bourges-Montluçon, Nantes-Tours-Lyon, Paris-Montargis-Nevers et Paris-Dreux-Granville.

Alors que le réseau grande vitesse a connu un développement constant et que les trains TER bénéficient d'importants investissements régionaux depuis 2002, **le réseau des lignes TET n'a quant à lui pas bénéficié des investissements nécessaires, en particulier pour le renouvellement de son matériel roulant**. Face à cette situation et constatant les difficultés commerciales, le Gouvernement a demandé au député Duron puis au préfet Philizot de faire des propositions d'évolution de l'offre TET.

Lors de la publication du rapport Duron, la Région Centre-Val de Loire avait souligné les avancées d'alors, notamment sur l'augmentation du nombre de dessertes, tout en refusant les propositions de transfert notamment des lignes Caen-Le Mans-Tours, Paris-Montargis-Nevers et Bourges-Montluçon.

Alors que le Préfet Philizot termine actuellement les concertations, les informations portées à notre connaissance semblent indiquer que le transfert de ces lignes serait toujours d'actualité. De plus, les ambitions de fréquences telles qu'elles avaient été préconisées dans le rapport Duron notamment sur Paris-Orléans-Tours et Paris-Orléans-Limoges-Toulouse seraient désormais remises en cause par SNCF Intercités.

La Région Centre-Val de Loire redit sa **totale opposition à des propositions qui s'apparenteraient à un recul du service public ferroviaire** alors même que notre collectivité investit massivement pour renforcer et étendre le service TER, notamment avec la réouverture des lignes Chartres-Orléans et Orléans-Châteauneuf sur Loire.

Un désengagement de la SNCF de ces lignes TET dans le cadre d'un transfert aux régions ne peut se faire alors que le matériel roulant est trop souvent à bout de souffle et que les investissements pour le renouveler s'annoncent importants. **L'Etat doit s'engager dès maintenant sur le renouvellement des matériels et ce, avant toute négociation de transfert aux régions. Le rôle des Régions dans l'organisation du transport ferroviaire ne peut être réduit à une simple variable d'ajustement.**

Nous attendons donc de la SNCF et de l'Etat des engagements sur le maintien des lignes TET existantes dont la pertinence ne saurait se réduire au nombre de voyageurs quotidiens alors même que le service n'a eu de cesse de se dégrader ces dernières années. Considérant l'importance de ces liaisons pour nos concitoyens, notamment parmi les territoires les plus ruraux, la Région Centre-Val de Loire condamnera toutes discussions susceptibles d'ouvrir la voie à la disparition de ces liaisons TET. Nous souhaitons, tout au contraire, que les dessertes soient augmentées et les correspondances nationales optimisées afin de rendre à l'offre TET toute son attractivité et ainsi pérenniser ces lignes.

**En conséquence, le Conseil Régional du Centre-Val de Loire, réuni le 25 février 2015 en séance plénière, demande :**

- **Un engagement fort de la SNCF et de l'Etat sur le maintien des lignes existantes avec le statut TET**
- **Le renouvellement rapide du matériel roulant**
- **La hausse du nombre de desserte et des correspondances nationales optimisées**
- **L'ouverture d'un véritable dialogue sur l'avenir des TET prenant en compte les Régions à la hauteur des investissements qu'elles réalisent pour les infrastructures ferroviaires**

Adopté à l'unanimité